

Paris, le

**29 AVR. 2014**

**Monsieur Manuel Mestre**  
Président de l'association des  
copropriétaires Grand Phénix-Le Lioran  
65 avenue de Gournay  
94800 Villejuif

Monsieur le président,

Par courrier en date du 12 avril 2014, vous avez souhaité appeler mon attention sur la situation des victimes de programmes immobiliers jamais achevés.

Pour faire suite à ce courrier, je vous informe que j'ai décidé de déposer une question écrite pour interpeller Madame Sylvia Pinel, ministre du Logement et de l'Égalité des territoires sur la nécessité d'encadrer plus strictement le régime des Ventes en l'état futur d'achèvement (Vefa) et ainsi mieux protéger les acheteurs.

Les questions écrites permettent aux parlementaires de saisir un membre du gouvernement sur tout point relevant de son domaine de compétence. D'un point de vue règlementaire, les questions transmises dans ce cadre sont publiées au Journal officiel et doivent faire l'objet d'une réponse circonstanciée dans un délai de deux mois.

Vous voudrez-bien trouver ci-jointe, pour information, copie de la question relative à la thématique que vous avez portée à ma connaissance et publiée au Journal officiel le 29 avril 2014.

Je ne manquerai pas de vous transmettre les éléments de réponse qui feront suite à cette intervention.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée, *et la meilleure.*



---

**Pascal Popelin**

Député de la Seine-Saint-Denis

<b>14<sup>ème</sup> législature</b>		
<b>Question N° : 54653</b>	<b>de M. Pascal Popelin ( Socialiste, républicain et citoyen - Seine-Saint-Denis )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt;</b> Logement et égalité des territoires		<b>Ministère attributaire &gt;</b> Logement et égalité des territoires
<b>Rubrique &gt;</b> logement	<b>Tête d'analyse &gt;</b> réglementation	<b>Analyse &gt;</b> vente en l'état futur d'achèvement. contrats. protection des acquéreurs
Question publiée au JO le : <b>29/04/2014</b>		
<b>Texte de la question</b>		
<p>M. Pascal Popelin appelle l'attention de Mme la ministre du logement et de l'égalité des territoires sur la situation des victimes de programmes immobiliers jamais achevés. Le régime des ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) ne propose pas aux acheteurs les meilleures conditions de garanties et de sécurité quant à l'aboutissement réel de l'opération immobilière dans laquelle ils investissent. Le manque d'encadrement de ce dispositif et l'insuffisance des obligations imposées aux promoteurs ont contribué au cours de ces dernières années à l'accroissement du nombre de particuliers ayant investi dans un bien qu'ils ne pourront jamais exploiter ou occuper, en raison de l'abandon pur et simple du chantier de construction. La situation de ces personnes peut prendre un tour dramatique lorsque, bien qu'ayant la certitude que leur bien ne sera jamais achevé, elles demeurent contraintes par leur obligations de remboursement des prêts contractés pour cet achat. Compte tenu de cet état de déséquilibre entre les droits et obligations des promoteurs, d'une part, et des acquéreurs, d'autre part, qui donne lieu à des situations humaines inextricables, il souhaiterait avoir connaissance des mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour mieux encadrer le régime de la VEFA et davantage sécuriser les acheteurs.</p>		
<b>Texte de la réponse</b>		